

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA SANTE



PASTEUR NETWORK

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ**

**NIF N° 000016001381120**

Conformément aux dispositions de la procédure de passation des marchés, l'Institut Pasteur d'Algérie informe l'ensemble des entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°12/2026, portant Fourniture, installation et mise en service d'un Poste de transformation électrique HTA/BT de puissance 2x800 kVA sous réseau 10kv, au niveau du site de Kouba qu'à l'issue de l'évaluation des offres reçues, le marché est attribué provisoirement comme suit :

| Désignation                                                                                                                                                    | Attributaire<br>Provisoire du<br>marché | Note<br>Technique<br>/60 pts | Note<br>Financière<br>/40 pts | Total/<br>100 pts | Montant du<br>marché      | Délai<br>d'exécution |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------|
| Fourniture, installation et mise en service d'un Poste de transformation électrique HTA/BT de puissance 2x800 kVA sous réseau 10kv, au niveau du site de Kouba | EURL<br>KAHROS                          | 60 Pts                       | 30,37<br>Pts                  | 90,37<br>Pts      | 65 331 000,0<br>0 DA /TTC | 15 jours             |

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP auprès de la Commission Interne des Marchés de l'Institut Pasteur d'Algérie.

La Commission Interne des Marchés donne un avis dans un délai de 15 jours à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont priés de se rapprocher de ces services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer les résultats, par écrit.

**Le Directeur Général Adjoint**